



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 5 mai 2026

=====

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Mr Pierrick LAUNAY, Maire, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Mario GUICHARD, Mme Marie-Noëlle GREGOIRE, Mr Nicolas JARNIER, Adjoint, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Délégués, Mr Olivier JALOUX, Mme Sophie HEMERY, Mr Nicolas BOUCHOT, Mme Marie PENCREC'H, Mme Emmanuelle CARVENNEC, Mr Victor HERVE, Mr Daniel NOIREAULT, Mme Margot MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 15 VOTANTS : 15

Le quorum étant atteint à 18h30, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Marie PENCREC'H est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC2026004 du 31/03/2026 : Achat de 6 ordinateurs portables pour les élus titulaires d'une délégation, pour un montant total de 4877.20€HT, auprès de l'entreprise TBI de Redon.

DC2026005 du 07/04/2024 : Achat d'un nettoyeur haute pression pour les services techniques, pour un montant de 1390.00€HT, auprès de l'entreprise URVOY de Sixt-sur-Aff.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du PV du CM du 25 mars 2026

OMBRIERE PHOTOVOLTAÏQUE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC **Avenant n°1**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'occupation temporaire du domaine public, signée avec l'entreprise SOLARZ, et adoptée par délibération n° COM_D2025025 en date du 12 mai 2025. Cette convention vise à règlementer l'occupation du terrain de pétanque situé rue du Stade, par une ombrière photovoltaïque édifée par la société précitée.

Compte-tenu de l'avancement du projet il convient d'apporter une évolution de ladite convention telle que présentée dans l'avenant ci-joint.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1, L. 21221-4 et L. 2125-1,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° COM_D2025025 en date du 12 mai 2025 relative à la COT signée avec Solarz,

Vu le projet d'avenant,

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant exposé.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10000 habitants.

Compte-tenu de l'objet de la commission, Monsieur le Maire suggère que les membres des commissions Finances et Urbanisme en face prioritairement partie. En tout état de cause, Monsieur le Maire propose une liste de 24 noms à valider par l'assemblée délibérante. Cette liste sera ensuite transmise au service départemental de la DGFIP dont le directeur sera chargé d'en sélectionner 12, lesquels seront désignés commissaires titulaires (6) et suppléants (6).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transmettre la liste suivante au service départemental de la DGFIP.

N° d'ordre	Nom et Prénom	Profession	Adresse
■ Commissaires titulaires			
1.	GREGOIRE Marie-Noëlle	Comptable	1 rue du Verger
2.	JARNIER Nicolas	Technicien de maintenance	19 La Renaudaie
3.	LEMASSON Mélanie	Assistante RH	18 rue des Rés. de l'Oust
4.	SEVESTRE Yannick	Retraité	12 rue de la Sablière
5.	HEMERY Sophie	Assistante Administrative	15 La Monneraie
6.	HERVE Victor	Responsable déchets	5 rue des Rés. de l'Oust
7.	MEUNIER Margot	Chargée de projet	1 rue de l'Oust
8.	THEOU Marie-Thérèse	Retraîtée	8 rue de la Chesnaie
9.	MONTOIR Gérard	Retraité	3 rue du Verger
10.	LECHENE Carole	Retraîtée	3 rue de la Sablière
11.	DESNEE Anthony	Gendarme	12 rue d'Allaire
12.	KERVADEC Patrice	Responsable de jardinerie	30 La Graë

■ Commissaires suppléants			
1.	NOIREAULT Daniel	Responsable de production	11 La Graë
2.	REGENT Anne-Sophie	Agent Territorial	32 rue d'Allaire
3.	GUICHARD Mario	Retraité	3 La Monneraie
4.	JALOUX Olivier	Cadre de production	25 rue de l'Oust
5.	BOUCHOT Nicolas	Responsable Achats	6 impasse du Carouge
6.	PENCREC'H Marie	Educatrice spécialisée	54 bis rue d'Allaire
7.	CARVENNEC Emmanuelle	Responsable qualité	45 rue du Clos de Ressay
8.	MOTEL Michel	Retraité	6 La Vérie
9.	PIGUEL Chantal	Retraîtée	11 Le Val d'en Haut
10.	LOHEAC Jean-Pierre	Retraité	17 rue des Rés. de l'Oust
11.	GREGOIRE Laurent	Retraité	1 rue du Verger
12.	LECHAT Robert	Retraité	15 rés. de la Brambohaie

DESIGNATION DU DELEGUE AIDE EMPLOI SERVICE

Créée par les élus et tous les acteurs socio-économiques redonnais avant la Loi instituant le statut des Associations Intermédiaires, l'A.I.D.E. a développé un long savoir-faire dans la mise à disposition de personnes privées d'emploi sur des missions de travail. Grâce à cette structure d'insertion par l'activité économique, ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont retrouvé le chemin d'un emploi. Ce sont aussi des entreprises, des collectivités privées et publiques, des particuliers qui ont pu bénéficier de salariés pour un besoin ponctuel, pour un remplacement, pour un emploi vacant. Monsieur le Maire précise d'ailleurs que la commune de Saint-Perreux a régulièrement fait appel à cette structure pour des missions ponctuelles au restaurant scolaire.

A la suite des élections municipales, il convient de désigner 1 délégué auprès de l'AIDE Emploi Service de REDON.

Sophie HEMERY est candidate.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la candidature de Sophie HEMERY en tant que déléguée de l'AIDE Emploi Service de REDON

DESIGNATION DU DELEGUE MISSION LOCALE

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine est une association créée en 1984, chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elle exerce une mission de service public de proximité, définie dans le cadre de la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

La Mission Locale accompagne l'ensemble des jeunes sur les difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs, et certains jeunes pérusiens ont pu bénéficier de ce coup de pouce.

A la suite des élections municipales, il convient de désigner 1 délégué auprès de la Mission Locale de REDON.

Marie PENCREC'H est candidate.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Marie PENCREC'H en tant que déléguée de la Mission Locale de REDON

DESIGNATION DES DELEGUES AU FDGDON

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Ses missions, d'utilité publique ou d'intérêt général, s'inscrivent dans une démarche globale de soutien, d'aide et de conseil aux agriculteurs et aux collectivités :

- Promouvoir dans les zones agricoles comme non agricoles, des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement contre les organismes classés nuisibles.
- Organiser des actions départementales de lutte contre les espèces animales ou végétales exotiques envahissantes (ex: vente de matériel de piégeage et d'effarouchement).

A la suite des élections municipales, il convient de désigner :

- 1 responsable communal "Ragondins" : Mario GUICHARD
- 1 référent "Frelons Asiatiques" : Yannick SEVESTRE (suppléante : Emmanuelle CARVENNEC)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les candidatures précitées.

CELEBRATION DES BAPTEMES CIVILS

Monsieur le Maire explique avoir échangé avec une commune voisine sur le sujet du baptême civil, également appelé baptême républicain, parrainage républicain ou parrainage civil.

Il rapporte qu'il s'agit d'une cérémonie laïque qui vise à célébrer la naissance d'un enfant, à le faire entrer dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Il est l'expression, pour les intéressés, parents, filleuls, parrains et marraines, d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Toutefois, Monsieur le Maire explique qu'un tel parrainage n'est réglementé par aucun texte, qu'il ne fait l'objet d'aucune inscription dans les registres d'état civil ou livrets de famille, qu'il est sans portée juridique. En conséquence, les maires sont complètement libres de célébrer ou pas ces baptêmes ; rien ne les oblige (JO Sénat, 02.06.2016, question n° 15462, p. 2394). Il précise par ailleurs que quelques collectivités du secteur ont déjà organisé de telles cérémonies, mais qu'historiquement, la commune de Saint-Perreux ne s'y est jamais engagée.

Pour faire face à d'éventuelles demandes, Monsieur le Maire souhaiterait recueillir les avis de l'assemblée pour déterminer une ligne de conduite pour la durée du mandat.

Ainsi, après échange des différents points de vue, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, se montre favorable à la célébration de baptêmes civils à la mairie de Saint-Perreux.

Les élus s'accordent en outre sur les prescriptions suivantes :

- Ces célébrations sont limitées aux seuls habitants de Saint-Perreux
- Tous les membres du Conseil Municipal peuvent officier
- Aucun registre ne sera tenu en mairie
- Un certificat communal sera remis aux familles après chaque célébration

INFORMATIONS

Ombrière Rue du stade : L'autorisation d'urbanisme a été délivrée, toutefois le démarrage du chantier n'est pas encore défini (peut-être avant l'été). Certaines entreprises locales sont d'ores-et-déjà désignées : Nexhos de La Chapelle sur Erdre pour la maîtrise d'ouvrage, et Hemery-Hervieux de St-Nicolas-de-Redon pour la charpente métallique.

La société Solarz est toujours en négociation avec les banques, mais cette étape devrait être fixée dans les prochains jours. Actuellement, une centaine de personnes a manifesté son intérêt pour le projet, soit pour être investisseur, soit pour être auto-consommateur, ou les deux. La société Solarz accueille encore favorablement les personnes désireuses de s'inscrire dans ce projet. Une communication peut être renouvelée sur ce sujet, mais elle reste limitée par la mairie, puisqu'il s'agit d'un porteur de projet privé. Un soutien est tout de même possible.

Projet de local périscolaire : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments de la profession de foi, et particulièrement le projet phare de la mandature, à savoir l'ensemble périscolaire. Ce projet, tel qu'il avait été initié par la précédente équipe municipale, consiste en la construction d'un bâtiment qui accueillerait, en lieu et place de la salle Petroc, l'ensemble des services périscolaires municipaux : garderie, cantine et centre de loisirs. La nouvelle équipe a souhaité relancer ce dossier et le voir aboutir sur ce mandat. Le calendrier des demandes de subventions se dessine déjà, et il convient de travailler sur ce dossier afin de prendre rang. Compte-tenu du sujet transversal qui touche plusieurs commissions installées, Monsieur le Maire propose de constituer une commission dédiée à ce projet. Les membres seraient chargés de recenser nos besoins, d'écrire un cahier des charges, de consulter les agents concernés et de visiter les projets similaires récents, d'évaluer l'enveloppe financière et de cibler les partenariats financiers possibles. Après en avoir échangé, les élus préfèrent statuer lors de la prochaine séance municipale sur la stratégie participative à privilégier et la démarche à mettre en œuvre. Mme REGENT, chargée de la commission Périscolaire, et Mr SEVESTRE, chargé de la commission Bâtiments, sont désignés pour présenter une démarche de projet au prochain conseil.

Investissements municipaux : Outre le projet périscolaire, plusieurs programmes de travaux sont à étudier avec des temporalités plus ou moins urgentes. Les travaux, sans être exhaustifs, sont les suivants : rénovation des systèmes

de chauffage de l'école Victor Hugo et des vestiaires de foot, aménagement du grenier de la mairie en bureaux et open space, rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment de la mairie (particulièrement la verrière du hall), mise en conformité du système d'alerte incendies de la salle socioculturelle, enfouissement des réseaux de la rue du 19 mars. Monsieur le Maire propose d'étudier un plan pluriannuel d'investissement en commission générale. La réunion est fixée au mardi 23 juin à 18h30.

Informatique :

- BERGER LEVRAULT : Le logiciel métier du secrétariat est obsolète et ne suivra plus les évolutions réglementaires. Une nouvelle version Web est proposée à la mairie et le devis correspondant est valable jusqu'au 15 mai pour un montant de 6260.00€HT, portant ainsi l'enveloppe annuelle versée pour ce progiciel à 7844.00€HT. Les élus ne s'opposent pas à cette évolution ; la signature du devis fera l'objet d'une décision du maire.
- Le bureau rencontrera dans les prochains jours les agents du service commun informatique (lundi 8 juin à 9h) et la société TBI (le mardi 12 mai à 17h30) pour faire un état de lieux de l'organisation actuelle des systèmes d'information de la mairie, et pour mettre en œuvre de nouveaux besoins tels que des outils collaboratifs pour les élus, un nom de domaine, de nouvelles adresses mails, etc.
- Panneau d'affichage digital : acheté en 2018, le panneau lumineux situé place de l'église est obsolète. Il ne subira aucune évolution de la part du prestataire qui souhaiterait nous voir acquérir un modèle plus récent de panneau. Le coût annuel d'entretien s'élève à environ 1300€ par an. Les élus s'accordent sur le fait que l'emplacement actuel n'est pas idéal, mais le panneau est consulté et l'ôter serait peut-être mal accueilli par la population. Les élus ne prennent pas de décision pour le moment. La commission Communication sera chargée de faire un point plus approfondi sur cet équipement, et d'étudier l'opportunité d'en changer.

Communication : Un sondage auprès des habitants avait été réalisé à la fin de l'ancienne mandature, mais il n'y a pas eu suffisamment de retours pour pouvoir en tirer une analyse précise des habitudes de chacun en termes de collecte des informations municipales.

Ateliers parlementaires : M. UZENAT, sénateur du Morbihan, invite tous les élus locaux à participer à des ateliers parlementaires qui aborderont les sujets de préoccupation des élus. Ils seront l'occasion de partager les bonnes pratiques et d'identifier les solutions concrètes et les pistes de financement (aménagement des territoires, stratégie budgétaire, statut de l'élu, sécurité, mobilités, alimentation...). Chaque conseiller intéressé est invité à s'inscrire auprès de M. le Maire qui se chargera de les transmettre.

Redon Agglomération :

- L'EPCI organise un forum le 22 juin, de 18h à 21h, afin de présenter aux élus municipaux les compétences et services de l'agglomération, ainsi que les futures commissions communautaires.
- Un dispositif de location de vélos électriques a été lancé et remporte un vif succès. Toutes les informations sont disponibles sur le site de RED.

Elus / Agents : Les nouveaux élus ont pu rencontrer les agents en place lors d'un temps de convivialité organisé le 28 avril dernier. Le moment a été apprécié de tous, il a permis de se connaître et d'établir des premiers contacts.

Animations :

- Les rdv d'été auront lieu le vendredi 19 juin. Il n'y aura pas de food truck cette année, la restauration sera assurée uniquement par le FC. Plusieurs animations sont au programme avec la chorale de l'ASL, Hanaé SEVESTRE, Jules ROUILLE, Gaël et Emmanuelle BALEINE, Jean CASTALDI.
- Jeudi 14 mai : un rassemblement de pèlerins de Saint Jacques de Compostelle aura lieu à la chapelle du cimetière de l'Oust à 12h. La mairie offrira un verre de l'amitié.

Matériel : Les services techniques sont dotés d'un nouveau camion benne depuis ce début d'année. L'ancien est toujours en stationnement à l'atelier et il conviendrait de le vendre en l'état. Il est suggéré de diffuser une information sur Intramuros afin que des offres tarifaires individuelles soient déposées sous enveloppe en mairie, avant le 15 juin prochain. La vente sera actée au plus offrant par délibération du conseil en assemblée du 30 juin.

Élus :

- M. le Maire a souscrit une assurance qui couvre les risques d'accidents et de malversations pour tous les membres du conseil municipal.
- Dans le cadre de leur mandat, les élus salariés bénéficient de droit, d'autorisations d'absence non rémunérées, à hauteur de 10 heures par trimestre.
- L'ARIC propose un certain nombre de formations. Chaque élu est invité à étudier l'offre et à s'inscrire auprès de Mélanie. Ces formations peuvent être prises en charge par la collectivité ou être décomptées du DIFE individuel de chaque élu.

- Chaque élu dispose d'une bannette dans le hall. Plusieurs informations papier y sont déposées, et chacun est invité à la consulter régulièrement. Certains documents unitaires peuvent être consultés par tous les élus, charge à chacun de signer la feuille de pointage agrafée en annexe lorsqu'il en a terminé la lecture.

Assemblée :

- Le règlement intérieur du conseil municipal est à valider dans les 6 mois qui suivent son installation. Le règlement de l'ancienne mandature est une bonne base qu'il conviendra de faire évoluer. Margot a déjà travaillé sur le sujet et suggère une collaboration avec le service administratif pour rédiger un nouveau règlement qui sera proposé lors de la prochaine instance.

- Membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales : Olivier JALOUX, Anne-Sophie REGENT, Nicolas BOUCHOT, Margot MEUNIER, Daniel NOIREAULT.

Action sociale : Les services proposés par l'association Monalisa seraient à étudier.

Enfouissement des réseaux : Le manque de communication au sujet de ces travaux auprès des riverains est soulevé. Une réunion d'information aurait été appréciée. Il est important d'en prendre note pour les prochains travaux susceptibles de toucher nos habitants.

Trail des Garciaux : L'association demande à utiliser les supports numériques du site internet communal abordant les sujets de la nature et de l'environnement. Les élus ne s'y opposent pas.

Sécurité : Un nombre important d'incivilités sont recensées sur la commune, et particulièrement une recrudescence des intrusions à domicile. Chaque habitant doit rester vigilant. Il est rappelé qu'une Réserve Communale de Sécurité Civile existe sur la commune, et que chaque secteur est doté de volontaires de cette réserve.

Ecole Victor Hugo :

- Garderie : le dysfonctionnement du visiophone perdure. Nous sommes en attente d'une solution téléphonique de Redon Clôture, mais cela traîne depuis plusieurs mois. Il est suggéré de solliciter une autre société telle que Cogitec.
- Les parents d'élèves ont sollicité les services de l'EPCI pour faire installer un composteur auprès du jardin. Il conviendra que cette demande soit étudiée au préalable par les services de la mairie, laquelle est propriétaire des locaux.

DATES À RETENIR

Mercredi 6 mai à 20h : Commission Communication
Vendredi 8 mai à 11h : Commémoration
Mardi 12 mai à 19h : Commission Action Sociale
Mercredi 13 mai à 18h : Commission Bâtiments
Jeudi 14 mai à 12h : Rassemblement St Jacques de Compostelle à la chapelle
Lundi 18 mai à 18h30 : Commission Finances
Mardi 19 mai à 18h30 : Commission Services Périscolaires
Mercredi 20 mai à 18h30 : Commission Médiathèque
Mardi 26 mai à 18h : Commission Enfance Jeunesse
Vendredi 29 mai à 17h30 : CMJ
Vendredi 19 juin à 18h : RDV d'été
Lundi 22 juin à 18h : Forum communautaire
Mardi 23 juin à 18h30 : Commission générale sur les investissements
Mardi 30 juin à 18h30 : Conseil Municipal
Mardi 8 septembre à 18h30 : Conseil Municipal
Vendredi 11 septembre à 19h : Repas des bénévoles
Dimanche 8 novembre à 12h : Repas des aînés
4 et 5 décembre : Téléthon
Vendredi 18 décembre à 18h : RDV de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h00

La secrétaire
Marie PENCREC'H



Le Maire
Pierrick LAUNAY



Procès-verbal approuvé en Conseil Municipal du ... 3/06/2026